Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 15 OCT. 2010
2010A2750

ABILANX
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : Zone de Kermelin, 6 rue le Clanche
56890 SAINT AVE
RCS VANNES 500 822 127

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

Le treize juillet deux mille dix à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Sont présents

– Monsieur BOLTON Stuart, propriétaire de trois cent parts
ci ..... 300 parts

– Madame LOUET née BECQUART Sophie, propriétaire de trois cent parts
ci ..... 300 parts

– Monsieur RUMEUR Philippe, propriétaire de trois cent parts
ci ..... 300 parts

Total des parts des associés présents: 900 parts sur les 900 parts composant le capital social.

Madame Sophie LOUET préside la séance en qualité de co-gérante associée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- les actes de cession ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la cession de la totalité des parts sociales de Monsieur Philippe RUMEUR au profit de Madame Sophie LOUET et Monsieur Stuart BOLTON.
- Modification corrélative des statuts.
- Démission de Monsieur Philippe RUMEUR de ses fonctions de gérant
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :

Monsieur Philippe RUMEUR et Madame Sophie LOUET, demeurant 17 rue des bois des Près 56450 LE HEZO, ainsi que Monsieur Stuart BOLTON demeurant 14 rue Victor Schoelcher 56890 SAINT AVE

aux termes d'un acte en date du 2 juillet 2010, décide de modifier comme suit l'article 9 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

«ARTICLE 9- Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 9 000 euros.

Il est divisé en 900 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 900, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Monsieur BOLTON Stuart à concurrence de quatre cent cinquante parts, numérotées de 1 à 300 et de 601 à 750, en rémunération de son apport, ci 450 parts
- Madame LOUET née BECQUART Sophie à concurrence de quatre cent cinquante parts, numérotées de 301 à 600 et 751 à 900, en rémunération de son apport, ci..... 450 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

ci 900 parts.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Philippe RUMEUR à compter de ce jour et lui donne quitus de sa gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Gérants.

Les Gérants

